

GUADELOUPE
SARG'EXPO 2019

Réunion Dédiée

Lundi 14 octobre 2019

CAUE - ABYMES

RÉUNION DÉDIÉE



Lundi 14 OCTOBRE 2019
CAUE - ABYMES

Ordre du jour

1. Présentation de l'action
2. Objectifs pour le CAUE
3. Préparation & organisation logistique
4. Supports & Outils
5. Organisation logistique
6. Planning du CAUE
7. Communication & Représentation
8. Points divers

1. PRESENTATION DE L'ACTION



SARG'EXPO 2019

- CONTEXTE
- OBJECTIFS DE LA MANIFESTATION
- DATES
- THEMATIQUE
- FORMAT
- Porteur du projet: région Guadeloupe
- Partenaire: Rectorat



- Entreprises, venez exposer vos savoir-faire et compétences en gestion des sargasses !**
- ▶ Collecte des sargasses à terre, en mer, barrages
 - ▶ Valorisation de ces algues
 - ▶ Observation et prévision des échouages
 - ▶ Stockage de sargasses
 - ▶ Suivi sanitaire des émanations de gaz



Donnez une visibilité exceptionnelle à vos solutions en participant à la SARG'EXPO

Venez à la rencontre des décideurs de la Caraïbe et des Amériques (AEC, DECO, France, Mexique, Brésil, USA, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane, ...)

Dépôt des candidatures par mail à : sargexpo2019@semprg.fr
Date limite : 16/09/2019 (dans la limite des places disponibles)
Toutes les informations sur : www.sargexpo.fr



3. PREPARATION & ORGANISATION LOGISTIQUE



4

Stand commun RECTORAT & CAUE

RECTORAT → Présentation des projets de l'académie autour de l'EDD

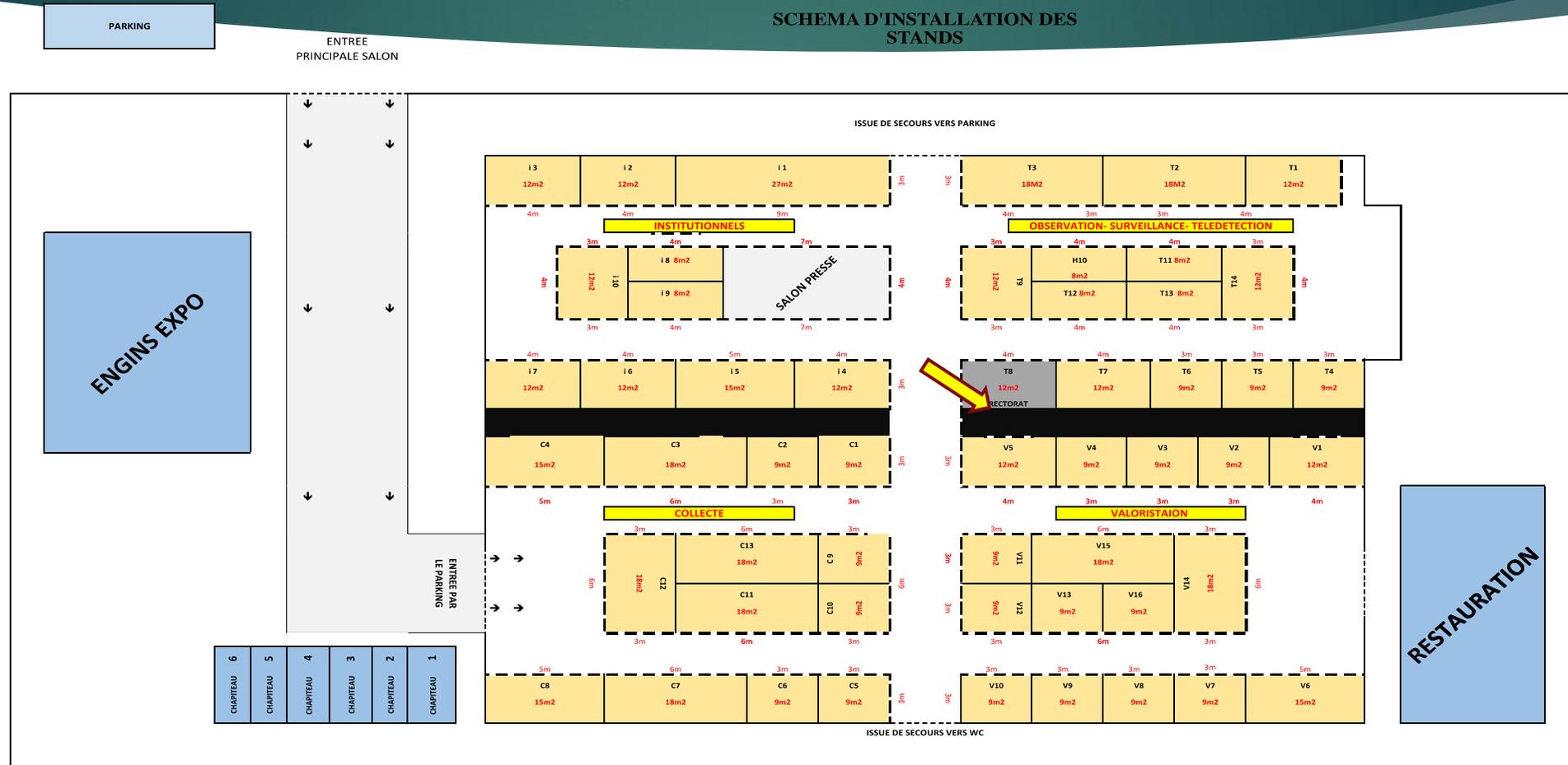
- 6 écoles retenues:
 - 1 école primaire : Vieux-Fort
 - 4 collèges: Gourdeliane, Petit-Bourg, Port-Louis, Moule
 - 1 lycée : Port Louis
- Projets : AME, SARGASSES, JARDIN CREOLE, KAY AN NOU, MANGLIANA, LITTORAL
- Supports: Affiches A3, Film, dossier de présentation, travaux des élèves, roll up
- Total prévisionnel des participants sur les 3 jours: : 75 élèves / 16 enseignants

3. PREPARATION & ORGANISATION LOGISTIQUE



**SALON
SARG'EXPO 2019
24-25-26 OCTOBRE 2019**

SCHEMA D'INSTALLATION DES STANDS



4. SUPPORTS & OUTILS



6

Stand commun RECTORAT & CAUE

CAUE → Présentation du CAUE

- Supports:
 - ✓ Plaquettes de présentation du CAUE
 - ✓ Brochure thématique
 - ✓ Roll up
- Outils: Maquette et son module (En complément → Exposition sur les Sargasses- CCEE & partenaires)
- Accompagnement mise en œuvre de l'opération & Collaboration logistique.
- Mise en forme de affiches des projets A3 des écoles

5. ORGANISATION LOGISTIQUE



7

Stand commun RECTORAT & CAUE



DOSSIER

PRATIQUE DE

L'EXPOSANT

www.sargexpo.fr



Article 9 : Installation et débarrassage des stands

L'installation des exposants aura lieu le 23 Octobre 2019 de 8H00 à 17H00 au WTC. Les jours du salon, plus aucune circulation de matériel ne sera permise 30 minutes avant l'heure d'ouverture et pendant toute la durée d'ouverture publique.

Le débarrassage des stands se fait le dernier jour du salon après la fermeture le samedi à partir de 17H00. Il est interdit de commencer à déplacer du matériel avant la fermeture du salon.

Article 10 : Aménagements stands

Les stands de 8m² et 9m² disposent d'une table et quatre chaises, pour les plus grands stands deux tables et quatre chaises. **Toutes demandes de mobilier supplémentaire donneront lieu à un devis.**

Article 11 : Dimensions des stands, Hauteur cloisons

Les stands de :

- 8 m² font 4m de façade et 2m de profondeur
- 9 m² : 3m de façade et 3m de profondeur
- 12 m² : 4m de façade et 3m de profondeur
- 18 m² : 6m de façade et 3m de profondeur

Table: 183 x 76 cm

5. ORGANISATION LOGISTIQUE



AMENAGEMENT DES STANDS

Article 1 : Espace de circulation

Chaque exposant dispose d'une surface définie en amont. L'ensemble du matériel et de la PLV doit rester à l'intérieur de cet espace et ne peut empiéter sur les espaces de circulation.

Article 2 : Affichage sur cloison

Il est interdit d'accrocher, de scotcher ou de coller du matériel ou de l'affichage quel qu'il soit directement sur les cloisons ou sur l'armature des stands. **Seule l'utilisation de pâte à fixer est autorisée pour la pose d'affichage.** Aucune affiche ne peut être posée sur les vitres extérieures du WTC.

Toute détérioration de cloison sera facturée à l'exposant.

Article 3 : Revêtement de sol

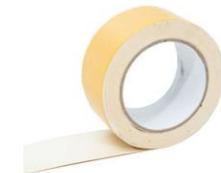
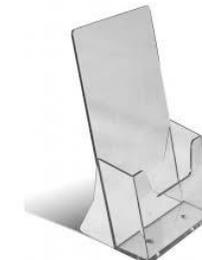
L'emploi de revêtement de sol dans un stand est possible s'ils sont fixés au sol par un scotch double face et s'ils sont de catégorie M4 au titre de la réaction au feu (attestation à fournir).

Article 4 : Décoration murale

Les décorations murales sont possibles s'ils sont de la catégorie M2 au titre de la réaction au feu (attestation à fournir). Les toiles tendues au plafond (appelées vélum) sont interdites. Elles peuvent être autorisées après avis de la commission de sécurité si elles sont de catégories M1. Les éléments de décoration flottants (lycra par exemple) sont autorisés sans exigence si la surface de toile est inférieure à 50 cms².

BESOINS LOGISTIQUES

- ✓ Table
- ✓ Boîte à outils CAUE
- ✓ Scotch double face
- ✓ Moquette
- ✓ Scotch pour affiche 3M
- ✓ Supports transparents pour les plaquettes



6. PLANNING DE L'EQUIPE



9

Planning à mettre à jour avec les retours de l'équipe

DATES ET HORAIRES DU SALON

Le Mercredi 23 Octobre, les exposants doivent installer leurs stands à partir de 9H00 jusqu'à 18H00 au World Trade Center.

❖ **Ouverture Officielle du salon :**

- Jeudi 24/10 de 8H30 à 18H00
- Vendredi 25/10 de 8H30 à 18H00
- Samedi 26/10 de 8H30 à 17H00

Le samedi 26 Octobre, clôture et fermeture du salon suivi d'un cocktail pour les exposants.

7. COMMUNICATION & REPRESENTATION



- **REPRESENTATION PROTOCOLAIRE**
 - ✓ 24/10/19 - 11H à 12H : Inauguration officielle du Salon
 - ✓ 26/10/119 - 11H à 12H : visite officielle du 1er ministre & des représentants des délégations
- **COMMUNICATION**
 - ✓ Information des membres et partenaires
 - ✓ Définition de la stratégie de communication

8. POINTS DIVERSES



Merci de votre attention

971 Guadeloupe
c.a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

LE CAUE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe (CAUE) est un organisme indépendant, créé par la Loi sur l'Architecture de 1977. Il assume des missions de service public : Informer, Conseiller, Accompagner, Former et Fédérer les acteurs et usagers du Territoire sur les problématiques du cadre de vie.

Le Seminaire du RIUDS - 29 et 30 novembre 2018 - Concilier planification et opportunités d'aménagement des territoires urbains et littoraux.

Les Ateliers Techniques du CEP - Transition énergétique et Bâtiments communaux.

Vous êtes élu et vous avez un projet pour votre territoire ?
Elaboration d'un document d'urbanisme, embellissement d'un espace public, réhabilitation d'un bâtiment patrimonial, programmation architecturale ou urbaine ou, mise en accessibilité, conseils sur les permis de construire, animation périscolaire, réduction de la consommation énergétique du patrimoine communal bâti, conseil et information des administrés.

Le Rendez-vous de CAUE - 13 décembre 2018 - ISMA et après (RM) et après ?

Ayez le réflexe CAUE !

LE CAUE EST UN OUTIL GUADELOUPEEN DE PROXIMITÉ ET UNE AIDE À LA DÉCISION POUR VOS PROJETS.

CONTACTEZ-NOUS
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe
Tél. : 0590 81 83 85 — Fax : 0590 81 74 76 - Mail : contact@caue971.org
CC Le Pérou - Bâtiment B n°46 - Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex

N Vert 0800 800 422

Les missions du CAUE
de la Guadeloupe :

I C A F FeT

- Informer
- Conseiller
- Accompagner
- Former
- Fédérer autour du Territoire

Patrimoine Énergie Cadre de vie
Urbanisme **Architecture** Paysage
Énergie Climat Climat Conseiller Climat
Paysage **Patrimoine** Énergie Urbanisme
Climat **Aménagement** Fédérer Énergie
Énergie Environnement Patrimoine
Climat **Accompagner** Territoire
Conseiller Architecture Urbanisme
Former Climat Énergie

En 2019 : Ayez le réflexe CAUE

CAUE Guadeloupe
Tél. : 0590 81 83 85 - Fax : 0590 81 74 76
Email : contact@caue971.org - Web : www.caue971.org